

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT VI.2 - 2^e alinéa :
Compte-rendu des travaux du CS du 26 mars 2014
exerçant les compétences de la commission de la Recherche (CR) :
demandes de financements exceptionnels

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CS du 26 mars 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 19 pour (unanimité) : le cofinancement uB/UFC d'une gratification de stage pour la création d'une base de données bibliométrique.

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement